

FIN 57 2018.FINGS.521

Version 2

Le 03.09.2019 / CDA

Proposition de refus d'entrer en matière/Proposition de renvoi

Loi sur le Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques (LFFIS)

Auteur-e-s	Proposition	+	-
Proposition de non-entrée en matière			
Minorité de la CFin (Marti)	Ne pas entrer en matière. Entrer en matière		-
Proposition de renvoi			
Majorité de la CFin (Bichsel)	<p><i>Préciser la proposition subsidiaire figurant dans le tableau synoptique (si le Grand Conseil décide d'entrer en matière) :</i></p> <p>Renvoi assorti de la charge, en lieu et place d'un nouveau fonds, de préparer les bases (légal) nécessaires pour que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les avoirs résiduels du Fonds d'investissements hospitaliers, - les moyens non attribués du Fonds de couverture des pics d'investissement, - les moyens du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS libérés après sa dissolution au 31 décembre 2023 (la LFBNS ayant une durée limitée), <p>puissent être utilisés graduellement les années pendant lesquelles les investissements prévus dépassent les besoins ordinaires en ressources afin de compenser le solde de financement négatif.</p> <p>Renvoi assorti de la charge de libérer, en cas de violation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, les avoirs des Fonds d'investissements hospitaliers, Fonds de couverture des pics d'investissement et Fonds des distributions du bénéfice de la BNS qui ne sont plus nécessaires.</p>	obsolète	

